

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 janvier 2023

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 05
Responsable de service : Marie GARDIENNET

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Yan GENONET, M. Arnaud LATREUILLE, Jacques GAREL

Absents excusés représentés :

M. Alain MORLIER, (donne procuration à M. le Maire)
Mme Laurence BOUVILLE, (donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD)
Mme Laëtitia BOURDIER, (donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ)
M. Jacky DESSED, (donne procuration à M. Yan GENONET)
Mme Lisa TEIXEIRA, (donne procuration à Arnaud LATREUILLE)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MILLAUD

Date de convocation	12/01/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

05. Mise à jour du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment en ses articles 47-2 et 72,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes,

Vu la délibération n°15 du 20 mai 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier (RBF de la commune d'Aytré).

Considérant que la mise en place d'un règlement budgétaire et financier pour la ville d'Aytré a pour objectifs de clarifier et faire partager l'ensemble des règles pour tous acteurs de la préparation et de l'exécution budgétaire et de renforcer la cohérence des outils et des choix,

Considérant que le règlement budgétaire et financier (RBF) retranscrit les pratiques de la collectivité dans ces domaines,

Considérant l'avis de la commission Affaires générales et Moyens généraux du 20 avril 2021,

Considérant que, depuis son adoption, le règlement budgétaire et financier (RBF) nécessite une actualisation, tenant compte notamment de l'évolution du périmètre des services, ainsi que des pratiques,

Considérant l'avis de la commission Affaires générales et Moyens généraux du 20 décembre 2022,

Considérant le projet de mise à jour du règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune d'Aytré comme ci joint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Règlement budgétaire et financier joint en annexe à la présente délibération

Annexe 10 : Règlement budgétaire et financier

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,

Maire



Marie-Christine MILLAUD

Secrétaire de séance